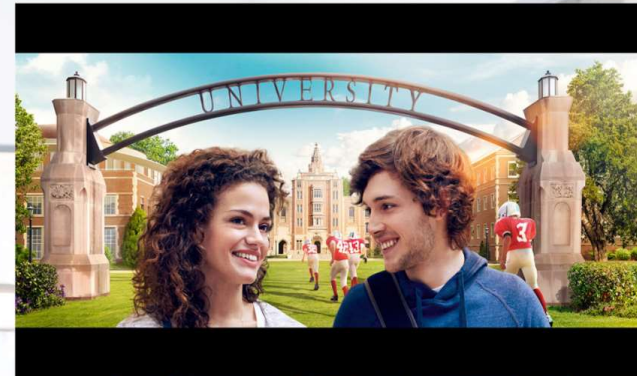


PROFITEZ DES AVANTAGES RÉSERVÉS AUX ETUDIANTS DE ESCG



BNP Paribas. SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris. N° 662 042 449 RCS Paris. ORIAS n°07 022 735 - www.oriass.fr.

Cardif IARD. SA au capital de 100 000 €, RCS Paris 824 686 109. Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris. BNP Paribas Assistance est une marque de Cardif IARD.

CARDIF - Assurances Risques Divers. Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 21 602 240 € - Immatriculée sous le n° 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann TSA 93000 - 75318 Paris - Bureaux : 4 rue du Port - 92728 Nanterre Cedex.

STUDIO BDDF - ME21250 - 06/2019 - © Shutterstock, Photothèque BNP Paribas - Document non contractuel.
Ce document est imprimé sur du papier certifié. 123720

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



La banque
d'un monde
qui change



ESCG PARIS
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION

FINANCER VOS ÉTUDES

GÉRER VOTRE BUDGET

FACILITER VOTRE QUOTIDIEN



Je dois emprunter
pour payer mon école

Crédits Etudiants⁽¹⁾

Pour un crédit de 10 000€ sur 48 mois
hors assurance facultative :

- **TAEG fixe : 0,80 %⁽²⁾**
- **Montant des échéances : 211,75 €**
- **Montant total dû : 10 164 €**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Exemple (hors assurance facultative) : pour un prêt de 10 000 € et d'une durée totale de 48 mois, vous remboursez 48 échéances de 211,75 €. Pas de frais de dossier. Taux débiteur fixe 0,80 % l'an. TAEG fixe : 0,80 %. Montant total dû par l'emprunteur 10 164 €. En cas de souscription à l'assurance facultative⁽³⁾ (décès, Perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité totale de travail) : taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) : 0,70 %, montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 144€, montant de l'assurance par mois : 3 €, ce montant s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit.

(1) Offre réservée aux clients particuliers majeurs capables. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas (prêteur). Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours. (2) Taux Annuel Effectif Global (TAEG) en vigueur au 02/11/2021 sur 10 ans maximum. (3) Assurance souscrite auprès de Cardif Assurance Vie et Cardif Assurance Risques Divers.



L'essentiel des services
bancaires !

L'offre groupée Esprit Libre

- Un compte bancaire.
- Une carte bancaire⁽¹⁾ Visa Premier
- Une assurance contre l'utilisation frauduleuse suite au vol ou la perte de vos instruments de paiement et contre la perte ou le vol de vos papiers officiels et de vos clés⁽²⁾
- Des services en ligne accessibles 24h/24 et 7j/7 : www.mabanque.bnpparibas⁽¹⁾, appli « Mes comptes »*.

Du 01/09/2021 au 30/06/2022 inclus

0 €

sur vos cartes bancaires et les services essentiels d'Esprit Libre jusqu'à la fin des études⁽³⁾

80 €

versés sur votre compte bancaire pour la souscription d'Esprit Libre⁽⁴⁾

(1) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) ou (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé).

(2) Voir limites et conditions prévues dans la notice d'information d'assurance disponible en agence ou sur mabanque.bnpparibas. Les prestations d'assurance sont assurées par Cardif Assurances Risques Divers, SPB (SAS de courtage d'assurances) et Axa Assistance.

(3) Offre réservée aux nouveaux clients de BNP Paribas, étudiants de ESCG pour l'ouverture d'un premier compte de dépôt dans le cadre de la souscription aux services Essentiels d'Esprit Libre Initiative ou Référence avec une carte Visa Premier sous réserve d'acceptation par BNP Paribas. Hors intérêts dus en cas d'utilisation de la facilité de caisse automatique et hors frais liés à certaines opérations courantes (voir Guide des conditions et tarifs). Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle.

(4) Offre réservée aux nouveaux clients BNP Paribas résidents en France métropolitaine ou à Monaco, étudiants de l'ESCG pour l'ouverture d'un compte de dépôt dans le cadre de la souscription aux services « Essentiels » d'une formule Esprit Libre Découverte, Initiative ou Référence. Hors intérêts dus en cas d'utilisation de la facilité de caisse automatique et hors frais liés à certaines opérations courantes (voir Guide des conditions et tarifs). Non cumulable avec une autre offre promotionnelle sur Esprit Libre.

* Coût de connexion selon le fournisseur d'accès



Une offre d'assurance conçue
pour les étudiants⁽¹⁾

Une Assurance Habitation BNP Paribas⁽²⁾

- Un accompagnement 24h/24 en cas de sinistre⁽¹⁾ : votre hébergement est organisé et pris en charge si votre logement devient inhabitable suite à un sinistre ;
- Une protection au quotidien⁽¹⁾ : votre responsabilité civile personnelle est assurée dans le monde entier pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ;
- Une protection juridique⁽¹⁾ vous permettant de défendre vos droits ;
- D'une Garantie Individuelle Accident⁽¹⁾ qui couvre les dommages corporels en cas d'accident et d'une Garantie Frais de scolarité⁽¹⁾ en cas d'empêchement soudain et grave de se présenter à un examen.

(1) Dans les conditions et limites prévues au contrat.

(2) L'Assurance Habitation Étudiant BNP Paribas est un contrat assuré par Cardif IARD, entreprise régie par le Code des assurances et distribué par BNP Paribas, en qualité de mandataire d'assurance, dans la limite de 25 €.



Financez vos dépenses
liées à vos études

Prélib'Campus⁽¹⁾

Pour un prêt personnel de 1 000 €
sur 12 mois, hors assurance
facultative⁽¹⁾

TAEG fixe : 0 %⁽²⁾
Montant des échéances : 83,33 €
Montant total dû : 1 000 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Exemple pour un crédit de 1 000 € sur 12 mois (hors assurance facultative) : pour un prêt d'un montant de 1 000 € et d'une durée de 12 mois, vous remboursez 12 échéances de 83,33 €. Pas de frais de dossier. Taux débiteur fixe : 0,00 % l'an. TAEG fixe : 0,00 %. Montant total dû par l'emprunteur : 1000,00 €. Intérêts : 0 €.

En cas de souscription à l'assurance facultative⁽³⁾ (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail) : Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) : 0,66 %. Montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 3,60 €. Montant de l'assurance par mois : 0,30 €, ce montant s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas (prêteur). Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Le Prélib'Campus s'adresse aux étudiants majeurs capables jusqu'à 29 ans. Sous réserve d'acceptation par BNP Paribas (prêteur).

(2) Offre réservée aux clients particuliers majeurs. Conditions en vigueur au 04/05/2020.

(3) Assurance souscrite auprès de Cardif Assurance Vie et Cardif Assurance Risques Divers.